



COMMUNE DE PALLUAU
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2016 – 20H00
PROCÈS VERBAL

Présents : MM. Robert BOURASSEAU - Emmanuel ARNAUD - Guillaume BUTEAU - Patrick GINEAU - Cédric IDIER - Bruno MARTEAU - Pascal TRETON - MMES Marcelle BARRETEAU - Eléna BOULIAU - Emilie JULLIEN - Jocelyne PORTRAT

Pouvoirs : Monique DIERCKENS pour Marcelle BARRETEAU - Pascal AVRIT pour Pascal TRETON

Excusée : Muriel BROCHARD **Secrétaire de séance** : Pascal TRETON

Convocations envoyées le 14/04/2016 **PV publié** le 26/04/2016 **Présents 11 - Votants 13**

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

0. AJOUTS À L'ORDRE DU JOUR
1. APPROBATION DU PV DU 24 MARS 2016
2. TRAVAUX WC PUBLICS EGLISE ET PLACE DE CLÉREMBAULT
3. TRAVAUX DE RÉNOVATION INTÉRIEURE DE LA SACRISTIE
4. TRAVAUX DE TOITURE DE L'ALIMENTATION ET DE LA MAISON DE LA PAROISSE
5. ASSAINISSEMENT - CONVENTION DE FACTURATION PAR VENDÉE EAU
6. DEMANDE DE PARTICIPATION DE L'OGEC D'AIZENAY
7. ENQUETE PUBLIQUE POUR LA RESTAURATION DES COURS D'EAU
8. FONCTIONNEMENT DE L'AIRE DU VERGER - SAISON 2016
9. ACHAT JEUX POUR LE PLAN D'EAU
10. DÉCISIONS DU MAIRE
11. ACHATS : BARRIÈRES - CAMION-BENNE - PANNEAUX DE SIGNALISATION
12. OGEC STE AGNES - SUBVENTION À LA RESTAURATION SCOLAIRE
13. DEMANDE DE SUBVENTION IFAC

DÉLIBÉRATION N° 0 – AJOUTS À L'ORDRE DU JOUR

Point n° 11 - Achats : barrières - camion-benne - panneaux de signalisation

Point n° 12 - Ogec Sainte-Agnès - subvention au fonctionnement de la restauration scolaire

Point n° 13 - IFAC - demande de subvention

DÉLIBÉRATION N° 1 – APPROBATION DU PV DU 24 MARS 2016

Le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 24 mars 2016.

DÉLIBÉRATION N° 2 - TRAVAUX WC PUBLICS EGLISE ET PLACE DE CLEREMBAULT

Marcelle BARRETEAU présente le résultat de la consultation portant sur les travaux de maçonnerie suivants :

- | | |
|--|------------|
| – remise en état des WC de la place de Clérembault | 3 915,22 € |
| – création de WC à l'église en remplacement des existants qui seront démolis | 6 688,63 € |

Le maire précise que les WC de l'église seront créés dans l'espace de l'ancienne chaufferie.

Les travaux de maçonnerie seront complétés par l'achat d'ouvertures ainsi que la pose des sanitaires, l'électricité et la peinture en régie.

Le conseil municipal se prononce favorable à la proposition et confie les travaux de maçonnerie à l'entreprise Bouron.

DÉLIBÉRATION N° 3 - RÉNOVATION DE LA SACRISTIE

Marcelle BARRETEAU présente le résultat de la consultation. Les travaux estimés par l'entreprise de menuiserie COULON-FEBVRE mieux disante se montent à environ 6 000 €. Les plafonds, l'électricité seront fait en régie pour un montant estimé à 4 000 €. Le conseil municipal confie les travaux à l'entreprise COULON-FEBVRE et ouvre une ligne de fournitures de 4 000 €.

DÉLIBÉRATION N° 4 - RÉNOVATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX - TOITURES

Marcelle BARRETEAU fait part à l'assemblée du mauvais état de la toiture du bâtiment "Le panier garni". Des crédits avaient ouverts au BP pour 5 000 €. Depuis, il a été constaté que la toiture de la maison paroissiale était aussi en très mauvais état. Une consultation est en cours et une première estimation fait apparaître un montant total de travaux de 14 000 €.

Elle propose de financer le dépassement sur la ligne budgétaire "réserve bâtiments communaux".

Le conseil municipal est favorable à cette proposition. Les travaux seront confiés à l'entreprise mieux disante.

DÉLIBÉRATION N° 5 – FACTURATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Vendée Eau a inclus, dans la mise en place au 1er janvier 2016 du nouveau contrat d'exploitation du service public de distribution de l'eau potable sur le secteur Haute Vallée de la Vie, la prise en charge par le délégataire du recouvrement de la redevance effectué sur la facture d'eau pour le compte du service d'assainissement.

Il propose à chaque commune concernée de se prononcer sur la signature d'une convention entre Vendée Eau et STGS. Le coût est estimé à 2,589 € HT par abonné soit 1 200 € HT/an.

Il est précisé que cette prestation était assuré par SAUR pour un montant de 2,56€ par facturation soit 2 214 € HT/an.

Après délibération, le conseil municipal est favorable à la proposition de Vendée Eau et autorise le maire à signer la convention.

DÉLIBÉRATION N° 6 – DEMANDE DE PARTICIPATION PAR L'OGEC D'AIZENAY

Patrick GINEAU fait part à l'assemblée de la demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles Ste Marie et St Joseph d'Aizenay et qui concerne 2 enfants de Palluau. Il rappelle que le code de l'éducation prévoit, dans un certain nombre de cas, une participation obligatoire. En ce qui concerne cette demande, il ne s'agit pas de cas dérogatoire et la participation est donc facultative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas verser de participation, considérant que la capacité d'accueil maximum dans les écoles de la commune n'est pas atteinte.

DÉLIBÉRATION N° 7 – RESTAURATION DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT AMONT DU BARRAGE D'APREMONT - ENQUÊTE PUBLIQUE

Eléna BOULIAU présente le programme de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant amont du barrage d'Apremont qui fait l'objet d'une enquête publique du 8 avril au 10 mai 2016.

Les objectifs des travaux portent sur l'amélioration de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatique ; la préservation du patrimoine remarquable ; la réduction des conséquences directes et indirectes des inondations et une meilleure gestion collective d'un bien commun.

La commune ainsi que 40 propriétaires riverains sont concernés par le ruisseau de la Petite Boulogne.

Oui l'exposé, le conseil municipal se prononce favorable au projet.

Il relate les différents échanges que la municipalité a eu avec la présidente de l'OGEC, les directrices des écoles du RPI et dernièrement avec l'UDOGEC sur l'aspect juridique des subventions hors conventionnement.

Il propose au conseil municipal d'annuler l'attribution des 3 000 € et de reporter la décision à une date ultérieure. En effet, le 17 mai, une rencontre avec les intéressés et l'UDOGEC devrait permettre de clarifier un certain nombre de points ainsi qu'une commission finance spéciale programmée le 20 mai.

Après délibération, le conseil municipal est favorable à la proposition.

DÉLIBÉRATION N° 13 – DEMANDE DE SUBVENTION IFAC

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas attribuer de subvention à l'Institut de formation, d'animation et de conseil (IFAC).

Toutes les délibérations ont été approuvées à l'unanimité des votes exprimés.

DISCUSSIONS N'ENTRAINANT PAS DE DÉCISIONS

Marcelle BARRETEAU - vice-présidente de la commission finance fait savoir que toutes les associations ont transmis les demandes de subvention. Les avis d'attribution ont été envoyés aux dites associations et les paiements vont intervenir courant juin.

Eléna BOULIAU informe l'assemblée du lancement de la consultation pour les travaux de la rue de Lattre de Tassigny. Le maire précise que Vendée Eau a repris tous les branchements individuels et termine les travaux la semaine prochaine.

Marcelle BARRETEAU donne l'état des crédits engagés avec une représentation graphique dépenses/recettes de fonctionnement et d'investissement ainsi qu'un état des emprunts du budget principal et du budget assainissement.

Le maire fait part de la demande de l'artiste REVAULT qui aimerait monter un spectacle. La commission culturelle va réfléchir à cette proposition.

Elena BOULIAU fait savoir que des affiches concernant le gaspillage sur l'eau seront disposées à la mairie ainsi que sur le site internet. Il s'agit d'une démarche émanant de Vendée Eau à laquelle la commune s'associe.

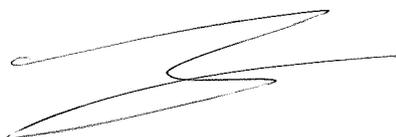
Emmanuel ARNAUD relate les fréquences rapprochées des micro-coupures d'électricité qui endommagent les équipements des foyers.

Patrick GINEAU informe le conseil municipal sur la mise en place des badges à l'école. Un bilan sera fait en fin d'année scolaire. Il relate également les difficultés de recouvrement des produits des services périscolaires.

Le maire fait savoir que les commandes pour le remplacement des clés salle du Rigolly et salle Delaroze sont en cours. Patrick GINEAU précise qu'un règlement et des conventions seront à l'étude avant la mise en service.

Séance levée à 21h30

Robert BOURASSEAU – président de séance



DÉLIBÉRATION N° 8 – FONCTIONNEMENT DU CAMPING DE L'AIRE DU VERGER

Marcelle BARRETEAU fait le point sur l'état des réservations et constate que l'inscription sur le site de BOOKING porte ses fruits. Il y a lieu d'apporter un service de qualité afin de répondre au mieux aux attentes. Pour cela, elle propose de remplacer la totalité des matelas soit 19 et les 41 oreillers. Renseignements seront pris sur l'obligation de matériaux non-feu.

En second lieu, elle propose de faire appel à un emploi saisonnier pour la période estivale. Le coût est estimé à 2 000 € pour le nettoyage du bâtiment sanitaire et l'accueil des vacanciers.

Le conseil municipal, ouï l'exposé, se prononce favorable aux propositions.

DÉLIBÉRATION N° 9 – ACHAT DE JEUX AU PLAN D'EAU

Le budget primitif prévoit une somme de 3 000 € pour le remplacement des jeux. Marcelle BARRETEAU propose, après une consultation, d'acheter un toboggan et une balançoire auprès de KIDS PLAY pour une somme de 2 922 €. Le maire précise que les jeux sont en acier et que l'entourage sera fait en régie.

Le conseil municipal approuve cette proposition.

DÉLIBÉRATION N° 10 – DÉCISIONS DU MAIRE

URBANISME - Déclaration d'intention d'aliéner

ADRESSE DU BIEN	SECTION CADASTRALE	NATURE DU BIEN	SUPERFICIE
10 place de Clérembault	AE 74 / 75	Habitation	128 m2
10 le Hameau du Châtelier	AB 29	Habitation	910 m2
9 avenue du Général de Gaulle	AC 309 / 310	Habitation	3 123 m3

EMPRUNTS

N°	DATE	ORGANISME	OPÉRATION	MONTANT
2016/EM/1	29/03/2016	BANQUE POSTALE	ASSAINISSEMENT TR2 RENOVATION DES RÉSEAUX	230 000 €

DÉLIBÉRATION N° 11 – ACHATS

Après délibération, le conseil municipal, sur proposition du maire, décide d'effectuer les achats suivants et précise que les crédits sont inscrits au budget 2016 :

- 25 barrières chez Atlantique Accès pour une somme de 1 162,50 €
- Des panneaux de signalisation pour 1 400,00 €
- Un camion-benne après du garage Foucaud pour 19 456,76 €

DÉLIBÉRATION N° 12 – SUBVENTION À L'OGEC ST AGNES - RESTAURATION SCOLAIRE

Patrick GINEAU rappelle qu'une somme de 3 000 € au titre de l'année 2016 a été attribuée à L'OGEC de Palluau dans la séance du 26 février et que le versement était conditionné par la remise d'un dossier de demande de subvention.